Envoyé en préfecture le 02/04/2026
Reçu en préfecture le 02/04/2026
Publié le
ID : 022-212203863-20260330-DEL_20_30032026-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département des Côtes d'Armor

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Commune de Le Vieux-Bourg

Nombres de membres :
- *afférents au Conseil Municipal : 15*
- *en exercice : 15*
- *qui ont pris part à la délibération : 15*

Séance du 30 mars 2026

Date de la Convocation : 24/03/2026
L'an deux-mille vingt-six, le lundi trente mars à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Le Vieux-Bourg légalement convoqués, se sont réunis dans la salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Christian Ranno, Maire.

Etaient présents : Mesdames Messieurs les Conseillers suivants :

- Christian RANNO, Maire ;
- Sébastien HAUGOMMARD, 1er adjoint ;
- Laure ROUXEL, 2ème adjointe ;
- Daniel COATRIEUX, 3ème adjoint ;
- Claire LE GUEN, 4ème adjointe ;
- Valérie LE HÉGARAT ;
- Jean-Pierre CARREZ ;
- Fabrice VINCENT ;
- Lénaïk LE BIHANNIC ;
- Sylvain BOSCHER ;
- Anthony COSSON ;
- Rozenn STEUNOU ;
- Anne-Éléonore HÉLARY ;
- Gwendal BLANCHARD ;
- Camille LE RONCÉ.

Formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de quinze membres.
Absents excusés : *sans objet*

Secrétaire de séance : Camille LE RONCÉ

DEL N° 20 – 30/03/2026 : Composition des commissions communales

Exposé des motifs : Le code général des collectivités territoriales prévoit que le conseil municipal peut former des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil municipal par l'administration.

Jusqu'alors les commissions municipales étaient au nombre de 8 :

- Finances ;
- Voirie ;
- Bâtiments communaux ;
- Urbanisme, PLUI, zones humides, bocages ;
- Ecole, restaurant scolaire, garderie ;
- Cimetière ;
- Communication, bulletin communal, associations, bibliothèque, sports ;
- Comité consultatif action sociale.

Vu les articles L. 2122-1 et L. 2122-2 ;

Considérant la nécessité de redéfinir à la fois les intitulés et les périmètres des commissions municipales ;

Envoyé en préfecture le 02/04/2026
Reçu en préfecture le 02/04/2026
Publié le
ID : 022-212203863-20260330-DEL_20_30032026-DE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide la création des commissions municipales figurant dans le tableau ci-après ;
- Fixe la composition de chaque commission figurant dans le tableau ci-après ;

Commission	Membres
Finances, budget, marchés	**Adjoint référent : Claire LE GUEN** Titulaires : Anne-Eléonore HÉLARY, Valérie LE HÉGARAT, Fabrice VINCENT, Camille LE RONCÉ Suppléants : Daniel COATRIEUX, Laure ROUXEL
Patrimoine, voirie, aménagement	**Adjoint référent : Daniel COATRIEUX** Titulaires : Anthony COSSON, Sylvain BOSCHER, Gwendal BLANCHARD, Fabrice VINCENT Suppléants : Anne-Eléonore HÉLARY, Lénaïk LE BIHANNIC
Urbanisme, foncier et environnement, agriculture	**Adjoints référents : Sébastien HAUGOMMARD, Daniel COATRIEUX** Titulaires : Sylvain BOSCHER, Anthony COSSON, Anne-Eléonore HÉLARY, Gwendal BLANCHARD Suppléants : Rozenn STEUNOU, Lénaïk LE BIHANNIC
Affaires scolaires, enfance et jeunesse	**Adjoints référents : Laure ROUXEL, Claire LE GUEN** Titulaires : Lénaïk LE BIHANNIC, Jean-Pierre CARREZ, Camille LE RONCÉ, Anne-Eléonore HÉLARY Suppléants : Rozenn STEUNOU, Valérie LE HÉGARAT
Relation citoyenne et services à la population Solidarités et cohésion sociale	**Adjoint référent : Claire LE GUEN** Titulaires : Lénaïk LE BIHANNIC, Valérie LE HÉGARAT, Rozenn STEUNOU, Laure ROUXEL Suppléants : Sébastien HAUGOMMARD, Camille LE RONCÉ
Culture, sport, vie associative et communication	**Adjoints référents : Sébastien HAUGOMMARD, Laure ROUXEL** Titulaires : Rozenn STEUNOU, Lénaïk LE BIHANNIC, Jean-Pierre CARREZ, Anne-Éléonore HÉLARY Suppléants : Valérie LE HÉGARAT, Claire LE GUEN
Ressources humaines et organisation des services	**Adjoints référents : Sébastien HAUGOMMARD** Titulaires : Valérie LE HÉGARAT, Daniel COATRIEUX, Fabrice VINCENT, Lénaïk LE BIHANNIC Suppléants : Anne-Éléonore HÉLARY, Sylvain BOSCHER

Nombre de votants : 15
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

Le secrétaire de séance,

Camille Le Roncé

MAIRIE LE VIEUX BOURG (Côtes-d'Armor)

Le Maire,

Christian Ranno

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente décision pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rennes (2, contours de la Motte – 35044 RENNES cédex ou via le site www.telerecours.fr)